

COMMUNE de PEYROLE



République Française
COMMUNE DE PEYROLE

Nombre de
membres
en exercice : 11

Séance du lundi 24 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre novembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence du Maire Gwénaël GRANGER.

Présents : 8

Sont présents : Alain CAMALET, Roland FOULON, Didier BURATTO, Gwénaël GRANGER, Florian RAPOSO, Geneviève IMART, Nathalie RAMOS, Emmanuel CAVAILLES.

Votants : 8

Représentés :

Excusés :

Absents : Hervé DESSENNE, Pascal TARROUX, Gilles LACROIX

Secrétaire de séance : Roland FOULON.

Objet : N°2025-11-24-00 : Avis sur la sectorisation collège Couffouleux

M. le Maire Gwénaël GRANGER demande l'approbation de l'ajout de cette délibération à celles à l'ordre du jour.

Le conseil APPROUVE, 8 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2025-11-24-01 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 septembre 2025.

M. Gwénaël GRANGER Rappelle les principaux sujets constitutifs.

M. le Maire demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 septembre 2025.

Le conseil APPROUVE, 8 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2025-11-24-02 : Approbation de la modification des statuts du SMAEP du Gaillacois portant retrait de la compétence Défense Incendie Service Public et organisation la possibilité d'une coopération syndicat-commune dans ce domaine.

M. Alain CAMALET explique que la compétence de la défense incendie extérieure était à charge du syndicat d'alimentation en eau potable mais elle revient à présent aux communes par généralisation du référentiel comptable et budgétaire au 1^{er} janvier 2026. Le syndicat intervenant toujours comme prestataire et / ou pour du conseil si nécessaire. La maintenance des installations reviendra aux Mairies tout comme la charge financière assurée.

M. le Maire Gwénaël GRANGER demande l'approbation des nouveaux statuts

Le conseil APPROUVE, 1 pour, 1 contre, 6 ABSTENTIONS

La majorité s'abstient compte tenu du fait que la contrepartie financière n'est pas prévue avec cette compétence.

Objet : N°2025-11-24-03 : Avis sur le bilan de la concertation relatif à la révision allégée N°2 du Plan Local d'Urbanisme de Peyrolé, avant arrêt (note de RF : arrêt veut dire « vote ») en conseil communautaire

M. le Maire adjoint Didier BURATTO explique les objectifs des projets de modification N°2 de révision allégée N°1 et de révision allégée N°2 qui seront présentés aux services de l'état.

Il est rappelé le déroulement de la concertation du public, qui en complément des modalités réglementaires a comporté une réunion publique et des réunions avec les personnes propriétaires et les personnes riveraines des zones ou des bâtiments dont l'usage changerait de destination. Il est présenté le bilan de cette concertation :

- Aucune remarque n'a été formulée sur le registre mis à disposition en Mairie
- L'ensemble des personnes ayant participé aux réunions a formulé un avis favorable pour les modifications envisagées.

M. le Maire Gwénaël GRANGER demande la délibération du conseil municipal sur l'avis sur le bilan de la concertation réalisée dans le village, et la demande au Conseil de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet d'arrêter le bilan de la concertation au sujet de la Révision allégée N°2 du PLU.

Le conseil APPROUVE, 7 POUR, 0 contre, 1 abstention.

Objet : N°2025-11-24-04 : Validation de l'entreprise pour rampe escalier

M. Alain C AMALET explique que nous avons reçu des devis pour des rampes d'accès à l'ancienne école.

M. le Maire Gwénaël GRANGER demande l'approbation du choix sur le mieux disant.

Le conseil APPROUVE, 8 POUR, 0 contre, 0 abstentions.

Objet : N°2025-11-24-05 : Maintenance du site internet

M. Roland FOULON Explique qu'il faut effectuer une petite mise à jour du site internet (version « Joomla » et version PHP). Un tri de la page d'accueil est envisagé également à cette occasion pour alléger le chargement.

M. le Maire Gwénaël GRANGER demande l'approbation du devis reçu.

Le conseil APPROUVE, 8 POUR, 0 contre, 0 abstentions.

Objet : N°2025-11-24-06 : Situation du giratoire

M. Didier BURATTO explique qu'il sera bientôt publié un appel d'offre pour la réalisation des travaux. Le choix de l'attributaire est prévu pour début 2026.

Un entretien avec le président du conseil départemental est prévu pour finaliser la discussion sur la participation financière.

Objet : N°2025-11-24-07 : Colis des aînés

M. Gwénaël GRANGER explique que le traditionnel colis sera constitué de produits locaux. La distribution aura lieu le samedi 20 décembre avec l'aide des enfants du CIJ.

Objet : N°2025-11-24-08 : Avis sur la Sectorisation collège Couffouleux

M. Gwénaël GRANGER rapporte la situation actuelle et les démarches effectuées auprès du Conseil Départemental et de la DSDEN du Tarn. Le projet de nouvelle sectorisation prévoit de scolariser les enfants de Parisot Peyrole au nouveau collège de Couffouleux au lieu de celui de Lisle sur Tarn.

Une rencontre a été réalisée avec le CD le 4 juillet, des réponses devaient être apportées par le vice-président en charge des collèges.

Restés sans réponse, un questionnaire a été envoyé aux parents d'élèves de l'école et du collège.

Une réunion avec les parents d'élèves des deux communes Parisot et Peyrole et le conseil départemental a eu lieu le 30 septembre. Ces parents étaient très majoritairement opposés à ce changement.

Un courrier a été envoyé à la DASEN pour signifier la situation, qui nous a indiqué ne pas être responsable du choix, puis au président du conseil départemental (voir site internet de Peyrole) Celui-ci a répondu et ne souhaite pas changer la sectorisation.

Le conseil municipal, en qualité de représentant des usagers, des parents et des habitants, souhaite affirmer son opposition à ce changement qui ne correspond pas au bassin de vie de notre village.

Il s'avère que la FEDERTEP a étudié cette hypothèse et estime à + 10 minutes de moyenne de trajet supplémentaire. Le bassin associatif et la maison de santé sont tournés sur Lisle-sur-Tarn et doivent subsister.

M. le Maire Gwénaël GRANGER demande l'avis du conseil municipal sur cette nouvelle sectorisation vers le collège de COUFFOULEUX.

Le conseil APPROUVE, 0 pour, 7 CONTRE, 1 abstention.

Objet : N°2025-09-22-09 : Questions diverses :

- M. Gwénaël GRANGER explique que les vœux du Maire de Peyrole vont être organisés le samedi 17 janvier 2026, venez nombreux pour ce moment convivial annuel.
- M. Alain CAMALET explique avoir été convié à une présentation d'un projet de centrale agri-photovoltaïque sur le territoire de Montans.
- Mme Geneviève IMART explique que le projet « 1 naissance 1 arbre » est planifié le samedi 29 novembre à 10h30. 24 arbres vont être inaugurés par les familles, à St Maurice route de Ste Raffine,
- M. Didier BURATTO, explique que des travaux de réparation vont être réalisés dans un des logements communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18.

Le Maire

Gwénaël GRANGER

Le Secrétaire de Séance,

Roland FOULON

